

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 949

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 61 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime un article introduit par le Sénat qui assouplit le critère de francophonie pour l'attribution du crédit d'impôt en faveur de la production phonographique.